Trente-deuxième Année. — N° 159 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MERCREDI 8 JUIN 1887

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42

Directeur : ALFRED REBOUX

AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 7 JUIN 1887

LE DISCOURS DE M. DE MARTIMPREY

« En matière militaire, quand on n'est pas absolument assuré d'un long avenir de calme, détruire pour reconstruire, Messieurs, c'est un immense danger. »

Ces graves paroles — Dieu veuille qu'on ne les cite pas plus tard comme une prophétie! — ces graves paroles que nous trouvons dans le discours si viril et si sage du comte de Martimprey, l'honorable député du Nord, ont fait une profonde sensation à la Chambre. Et, de fait, sans même parler de l'équité, on ne saurait être actuellement trop prudent. Tous les journaux s'accupent du discours de notre représentant. Ceux mêmes qui l'attaquent, ne peuvent nier ni sa compétence ni sa bonne foi.

La réforme proposée trauche dans le vif de nos institutions militaires actuelles.

Procède-t-elle de considérations militaire? Non.

Au surplus, laissons la parole à M. de Martimprey.

Nous voudrions citer son remarquable discours *in extenso*, mais l'espace nous manque. Nous sommes donc forcés de nous borner à donner les principaux extraits :

J'affirme, a dit M. de Martimprey, que la répercussion sur la mobilisation des mesures proposées sera telle — et ici je ne traduis aucun secret, car il n'est pas un officier d'état-major d'une armée quelconque qui ne puisse prévoir ce que je vais dire — j'affirme que cette répercussion sera telle qu'elle entraînera la réfection du plan de mobilisation, tout au moins en ce qui concerne les formations de réserves, le transport des réserves, la concentration ; qu'elle imposera le remaniement de quantité de journaux de mobilisation, la réaffectation d'un nombre énorme d'hommes de toutes armes, sans compter une foule d'autres mesures découlant des premières et qui apporteront un trouble profond dans l'organisation actuelle de la mobilisation.

Voilà ce que j'affirme ; je n'en puis retirer un seul mot et je me tiens prêt à le démontrer.

. . . . . .

Le premier argument en faveur du bouleversement qui se prépare et que je vous ai montré, est que le code de nos lois militaires serait disparate dans ses divers éléments. « Cinquante lois élaborées successivement, et en quelque sorte au jour le jour, sous la pression des événements — dit le texte officiel — ne pouvaient présenter une homogénéité suffisante. » Cependant, est-il déclaré quelques lignes plus haut, « ces lois ont eu pour résultat de développer graduellement nos institutions militaires dans le sens indiqué par les exigences de la guerre moderne et par les aspirations du pays. »

Il fallait, en premier lieu, s'efforcer d'alléger pour ce pays la charge très lourde qui pèse sur lui du fait des obligations militaires, et pour cela il y avait plusieurs moyens. On pouvait d'abord multiplier, après un an de service fait, les congés de soutiens de famille, si précieux, si utiles pour les laborieux, pour ceux qui sont aux prises avec les difficultés de la vie. (Très bien! très bien! à droite.)

Ici, un parallèle sur lequel nous n'insisterons pas plus que l'orateur :

Regardez chez les Allemands. Depuis 1806, au lendemain d'Iéna, la Prusse est restée attachée aux principes posés à cette époque par le général Scharnhorst, et telle est pour elle l'importance de l'irraviabilité de ses institutions militaires, que naguère vous avez vu le chancelier de l'empire ne pas hésiter à dissoudre le Parlement parce qu'il ne voulait pas être contraint de discuter tous les trois ans la question des effectifs. Cette fixité des institutions militaires est si remarquable chez nos voisins, qu'on la retrouve jusque dans leur exercices.

Aujourd'hui, messieurs, c'est d'affermir dans l'armée les institutions démocratiques qu'il s'agit, et c'est pour cela qu'on brise la loi de 1872 !

Ah! que ne peut-il sortir de son tombeau et prendre ici ma place, le vaillant soldat sur qui vous aviez fondé, messieurs, vos patriotiques espérances et auquel vous êtes le suprême honneur d'obsèques nationales! que ne peut-il, le général Chanzy de cette tribune vous répétèrce cri qui jaillissait de son âme lorsque l'Assemblée nationale, elle aussi, réclamait des réformes démocratiques : « Mais, messieurs, s'écriait-il, on ne fait pas de démocratie quand il s'agit de l'organisation de l'armée ! » (Très bien! à droite.)

Je disais, messieurs, que la passion éclate à chaque page du projet, mais surtout dans la suppression des dispositions et dans la suppression des écoles. En vain nierait-on l'esprit du programme : en vain l'a-t-on affublé d'un masque; en vain l'a-t-on caché derrière la théorie du service de trois ans. Le service de trois ans n'est autre chose qu'un décor, il est la toile de fond des théâtres qui dérobe aux spectateurs la réalité des coulisses, et de même qu'à la scène, les perspectives sont artificielles et les apparences trompeuses, de même les allures patriotiques qu'affecte le service de trois ans, ne sont qu'un mirage et n'ont d'autre but que de faire illusion à la galerie.

On dit avec une certaine emphase : « Tout le monde sera soldat. » — C'est l'article 1er. — « Tout citoyen devra à la patrie trois années de sa vie dans l'armée active. » — C'est l'article 38. — « Le service sera personnel et égal pour tous. » — C'est l'article 2.

Eh bien, rien de tout cela n'est vrai! Non, tout le monde ne sera pas soldat, ni en temps de guerre, car désormais vous exempterez chaque année de tout service militaire 16.000 jeunes gens qui, autrefois, étaient classés dans les services auxiliaires, et qui, par conséquent, partaient au moment de la guerre ; soit, pour 20 contingents, environ 300.000 hommes. Ni en temps de paix, car, quoi que vous disiez, vous maintenez les dispenses : seulement, au lieu de les donner au droit, vous les distribuez à la faveur.

Non, tous les citoyens ne donneront pas à leur patrie ces trois années, déjà si courtes pour former un soldat, car la durée du service sera à peine de deux ans et demi, si même vous pouvez arriver à cette durée.

Non, enfin, le service ne sera pas égal pour tous et l'article 2 n'est pas plus vrai que les articles 1er et 38. Les uns, en effet, — les deux cinquièmes du contingent, — feront deux ans et dix mois; cela est spécifié autant que je me le rappelle, par l'article 46 ; les trois autres cinquièmes, aux termes du même article seront renvoyés en congé pendant six mois au cours de la troisième année et par conséquent ne feront que deux ans et quatre mois. Vous aurez donc trois cinquièmes de privilégiés et deux cinquièmes de sacrifiés. (Très bien! très bien! à droite).

Est-là l'égalité promise, et pensez-vous que la démocratie déclare qu'elle est satisfaite et que vous avez bien mérité d'elle ?

Peut-être me répondra-t-on que les 32,000 hommes à envoyer en congé — c'est le chiffre donné dans l'exposé des motifs — seront désignés par un tirage au sort ; mais qui dit tirage au sort, se dit-il pas inégalité de condition ? (Interruptions à gauche).

D'ailleurs, pensez-vous que la situation faite aux hommes que vous renverrez pour six mois soit si enviable, si conforme aux intérêts du peuple, et doive être tant appréciée de la démocratie ?

Pensez-vous que des ouvriers d'agriculture ou d'usine soient bien satisfaits de retourner dans leurs foyers pour six mois en plein hiver, en plein chômage des travaux des champs, en pleine morte-saison pour nombre d'industries ? (Très-bien! très-bien à droite.)

Où trouveront-ils du travail et du pain ? Qui les embauchera avec la perspective de les perdre au printemps ? (Très bien! très bien! à droite.)

Ne sera-ce pas une armée de 82.000 affamés que vous jetterez chaque année sur le pavé et dans les bras de la misère ? (Interruptions à gauche.)

Mais ils ne voudront pas quitter le régiment; et, comme il faudra cependant bien alléger vos effectifs, parce que le budget ne permettrait pas de les nourrir si ceux-là restent il faudra libérer les riches, et c'est pour le coup que je vous demande, avec double raison, ce que devient votre égalité. (Applaudissements à droite.)

Autre objection. En supposant même cette mesure applicable à l'infanterie, comment la réaliserez-vous dans la cavalerie et dans l'artillerie ?

Renverrez-vous aussi les chevaux en congé? Et si vous n'en renvoyez pas, il faudra bien, j'imagine, garder les hommes pour les soigner !

Quoi donc que vous fassiez ou que vous disiez, vous ne changerez rien à ce qui est. Les inégalités subsistent : vous faites, tout en le niant, une première et une deuxième portion du contingent, seulement, vous privez l'armée de ses hommes instruits et vous empêchez le recrutement de ses cadres. (Très bien! très bien! à droite).

Si l'armée subit, de votre loi, ces rudes contre-coups, et si l'égalité n'y trouve même pas son compte je me demande ce que vous aurez gagné.

Ah! ce que vous aurez gagné, je le trouve dans un livre admirable, écrit avec le sentiment profond de ce que devrait être l'armée et de ce qui la menace : *l'armée et la démocratie*. Ce que vous aurez gagné, ce sera d'avoir dit :

» A la caserne! du même air qu'à d'autres époques, on disait : A la prison!

» A la caserne, ceux dont la fortune insulte à la détresse du peuple; leur sort y sera, par le contraste, plus dur que celui du pauvre.

» A la caserne, ceux dont le savoir humilie l'ignorance du peuple; que leur esprit avide y trouve sa torture dans l'oisiveté ! »

Messieurs, la passion que voile si mal le service de trois ans, éclate, si-je dit, dans la suppression des dispenses et des écoles.

Par ces suppressions la loi marche à l'assaut de celui qui sait, de celui qui prie ! Pour l'atteindre, tout moyen est bon, et malheur à qui se trouve sur le chemin !

L'orphelin, le vieillard, la femme veuve, le père qui donna à la patrie le sang d'un enfant, ne sont point épargnés dans la personne du fils ou du frère devenu le chef de la famille. Leur appui, leur conseil, leur consolation leur est impitoyablement enlevé, si, avec la mort, la misère ne s'est point assise à leur foyer désolé. (Très bien! très bien! à droite.)

L'égalité dans le malheur, autrefois sacrée, est méconnue; le droit commun violé, et des commissions d'où ne seront exclues ni les passions locales, ni les représailles politiques, décideront désormais du sort inégal à faire à égales infortunes. (Applaudissements à droite.) Pourvu que le riche, le savant le prêtre soient atteints, le but est atteint ! »

Tel est, en effet, le but de la majorité de la Chambre.

La péroraison de l'orateur a causé une sensation profonde. C'est une citation sans commentaires du livre d'un officier allemand intitulé : *La prochaine guerre franco-allemande*.

« Nous pouvons, dit l'écrivain militaire, avoir pleine confiance dans nos armements grandioses, dans la capacité de nos chefs, dans la discipline de la nation et de l'armée.

Les révolutions ont ruiné en France l'autorité du commandement et les luttes des partis se sont étendues à l'armée ; l'indiscipline y augmentera à mesure qu'elle sera plus nombreuse et que la durée du service se réduira.

« Dans notre intérêt, donc, souhaitons la complète adoption des réformes du général Boulanger. Nous aurons à combattre une armée plus nombreuse, mais moins solide que ne l'était l'armée de Napoléon III. »

Certes, M. de Martinprey n'est pas de ceux qui désespèrent, mais les réformes proposées lui inspirent de patriotiques appréhensions, parce que, comme il l'a dit, aux applaudissements d'une grande partie de la Chambre :

« Détruire pour reconstruire quand on n'est pas assuré d'un long avenir de paix, c'est un immense danger ! »

Puisse la Chambre le comprendre !

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le ministre de l'instruction publique vient de publier la statistique de l'enseignement primaire en France pour l'année scolaire 1885-1886. L'administration aurait pu y mettre un peu plus de hâte. Si l'on veut que les statistiques servent d'enseignement, il faut qu'elles soient rapides; or, celle-ci arrive quand l'étude de ses révélations ne peut plus avoir d'influence sur l'exercice 1886-1887. Le nombre de total des enfants de 6 à 13 ans a été pour les écoles publiques de 3,712,754, pour les écoles libres de 836,691, et pour les écoles maternelles de 113,222, soit en tout 4,662,668 écoliers de deux sexes, tandis que le recensement n'accuse que 4,586,349 enfants de 6 à 13 ans. Cet écart tient à quatre causes : le désir pour les agents de l'enseignement de grossir leur besogne apparente ; — les doubles inscriptions que font faire, dans certains villages, des parents prévoyants qui veulent ménager à la fois le maire et le curé ; la manière de compter l'âge avant ou après le nombre officiel ; et la défectuosité inhérente aux statistiques.

Le jour où les deux statistiques concorderont exactement, c'est que l'on aura corrigé leurs différences avec un trait de plume. Le nombre total des écoles communales est de 66,500 fonctionnant dans 60,342 locaux, dont 13,990 loués ou prêtés. Il y a encore 58 communes qui n'ont pas d'école. Il y a 13,255 écoles libres. L'augmentation a été, en 1886, de 377 écoles publiques (0,56 0|0) et de 233 écoles libres (1,78 0|0). Le total du personnel enseignant a été de 95,106 individus des deux sexes dans les écoles publiques et de 33,574 dans les écoles libres.

Si l'on récapitule le nombre total des élèves de tout âge dans les écoles primaires, — exception faite des écoles maternelles, — on le trouve pour les écoles publiques de 4,443,632 — soit 46 par maître — et pour les écoles libres de 1,073,509 — soit 32 par maître. Voilà évidemment un motif de supériorité de l'enseignement libre sur celui qui est donné dans les écoles communales.

Les écoles primaires supérieures publiques et privées sont au nombre de 559 avec 2,873 professeurs et 28,832 élèves. Les écoles normales comptent 8 938 élèves dont 3,490 du sexe féminin. Les déconvenues du personnel enseignant ont été si fréquentes que le nombre des aspirants aux brevets a baissé de 40 à 50 0|0.

La direction de l'instruction publique a eu l'excellente idée de terminer cette publication par l'addition. Les dépenses en dehors des frais de bâtisse et des intérêts des emprunts contractés par l'Etat, les départements et les communes, ont été en 1884, de 114,202,534 francs, et, en 1885, de 145,116,878 francs. On n'a pas encore liquidé l'exercice de 1886. C'est cher : d'autant plus que le progrès de l'instruction qui, de 1871 à 1885, a été de 0,55 p. c. par an, — le nombre des conscrits lettrés étant passé de 80.3 p. c. à 88.6 p. c., — a rétrogradé de 0,30 p. c. Serait-ce l'effet de la suppression de l'enseignement congréganiste qui dont beaucoup de localités au point de vue pédagogique, est de beaucoup supérieur à l'enseignement laïque.

LETTRE DE PARIS

(D'un correspondant spécial)

Paris, 6 juin.

Le président de la République n'a pas assisté, hier, à la course, pour le Grand Prix de Paris. C'est la première fois, depuis 1863, date de l'institution du Grand Prix, que l'on signale l'absence du chef de l'Etat à cette solennité. Cette absence faisait d'autant plus évènement sur l'hippodrome de Longchamps, que tout le corps diplomatique était présent et regrettait de ne pouvoir saluer M. Jules Grévy. Ni madame Grévy, ni M. et Mme Wilson, ne se trouvaient, d'ailleurs, dans la tribune présidentielle. Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette absence du chef de l'Etat, a été hier, et encore aujourd'hui, l'objet de commentaires d'autant plus nombreux, que l'on sait que la santé de M. Jules Grévy est excellente.

Quelques-uns de ces commentaires sont d'ordre privée et tellement délicats, que je laisse à vos lecteurs le soin de se renseigner à cet égard, en se reportant à la Chronique financière qui figurait, la semaine dernière, dans certains journaux.

D'autres, et ce ne sont pas les moins curieux, prétendent que c'est parce que le général Boulanger devait assister au Grand Prix et qu'une manifestation en son honneur pouvait avoir lieu aux dépens du Président de la République.

Il y a peut-être du vrai dans cette dernière supposition, car le général Boulanger était hier aux courses. Cependant, le soin qu'il a eu de se dissimuler (il était en civil, avec absence complète de ruban rouge; à la boutonnière, et c'est à peine s'il a été reconnu par quelques amis) ne permet guère de croire qu'il eût, dans la circonstance, aucune envie de se faire applaudir.

Il a, du reste, promis, en demandant au général Ferron de le laisser pendant quelque temps en disponibilité, qu'il ne ferait plus parler de lui, et il n'est pas homme à manquer ainsi à sa parole à 48 heures d'intervalles.

Quant aux bruits d'ordre privé auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure, l'on remarque que la lettre de M. Wilson pour provoquer un démenti de la part du syndic des agents de change et le démenti de celui-ci sont des 5 et 6 juin, ce qui autorise à supposer que les commentaires résultant du l'absence du président de la République à la course du Grand-Prix n'y sont pas étrangers. En effet, pourquoi provoquer ce démenti le 6 juin et non pas depuis huit jours que les bruits dont se plaint M. Wilson sont mis en circulation ?

En ce qui concerne l'attitude et le langage des radicaux vis-à-vis du cabinet et des opportunistes, il n'y a aujourd'hui aucune détente. La *Justice*, la *Lanterne*, l'*Intransigeant*, le *Radical*, le *Mot d'Ordre* et *tutti quanti*, sont aussi agressifs que la semaine dernière; et un journal républicain modéré, la *Liberté*, ayant cru pouvoir annoncer que le nouveau ministère rallierait sans doute un certain nombre de voix radicales à la première occasion, M. Millerand s'écrie tout aussitôt ce matin, dans la *Justice*, qu'il n'y a pas en ce moment, à la Chambre 10 radicaux assez oublieux de leurs propres intérêts, pour donner leur concours à la coalition opportuno-monarchique; sans quoi il seraient balayés aux prochaines élections.

Il y a même, dans le journal de M. Clémenceau, une charge d'un goût d'autant plus douteux à l'endroit de M. Dautresme, lequel est un ministre du commerce au moins aussi sérieux que M. Lockroy, que, jusqu'à présent, cette feuille laissait ce genre de plaisanterie aux journaux à un sou qui se crient sur la voie publique.

Je vous ai écrit, avant-hier, que le nouveau ministre de la guerre avait tout-à-fait réussi au sein de la commission de l'armée. On me dit, aujourd'hui, qu'il a annoncé aux membres de cette commission son intention de défendre devant le parlement le projet qui porte ouverture d'un crédit pour l'essai de mobilisation. Répondant à cette objection d'un des commissaires les plus compétents, que, pour obtenir un résultat sérieux, il faudrait mobiliser simultanément les 18 corps d'armée stationnées sur notre territoire, le général Ferron aurait répondu ceci :

« Cette critique ne serait fondée que si l'on attendait la dernière minute pour expédier l'ordre de mobilisation d'un des corps d'armée. Mais, comme il n'en saurait être ainsi dans le cas présent, il faut se contenter de faire porter l'expérience sur l'efficacité du service des chemins de fer, pour transporter les réservistes aux dépôts et sur le résultat des réquisitions des chevaux et des voitures. Réduite à ces proportions, l'essai de mobilisation sera fertile en enseignements de tout genre. »

Le ministre de la guerre a aussi annoncé qu'il allait demander à la Chambre l'autorisation d'appeler sous les drapeaux, pendant quelques jours, les dispensés à titre de soutien de famille.

L'appel se fera en deux fois par série de 125.000 hommes. Un crédit devra être demandé pour couvrir les dépenses résultant de cet appel.

La nomination de M. Valentin aux élections législatives d'hier dans l'Isère était trop prévue pour qu'il y ait lieu de s'en montrer surpris. C'est un échec pour les radicaux, puisque M. Edgard Monteil, le candidat du parti, n'a rallié que 22.683 suffrages contre 35.416 obtenus par M. Valentin, opportuniste.

Quant à M. Paviot, républicain, qui vient en 3e ligne avec 16,169 voix, il s'était placé, dans ses professions de foi, uniquement sur le terrain agricole, ce qui a fait qu'il n'a pas retiré sa candidature. Les abstentions, dans cette élection, ont été de plus de la moitié des inscrits.

On a répandu le bruit, au Palais-Bourbon, avant l'ouverture de la séance, de la mort de l'empereur Guillaume. Ce bruit était motivé par les dépêches de Berlin en date d'hier, disant que l'empereur s'étant trouvé indisposé, avait abandonné le projet d'aller à Liegnitz pour la célébration du jubilé du régiment dont il est le chef. Ce bruit, du reste, n'a pas tardé à être démenti par les informations reçues à 3 heures de la capitale prussienne, informations annonçant que, si l'empereur a gardé le lit ce matin, cela ne l'a pas empêché de recevoir plusieurs visites et qu'il doit assister, ce soir, à un repas de famille.

Un autre sujet de préoccupation des couloirs, avant la séance, c'est la réunion des ministres dans un des bureaux de la Chambre. On l'explique généralement par la nécessité de s'entendre au sujet de la question d'urgence relative à la loi militaire qui pourrait être posée d'un moment à l'autre par les radicaux.

Une feuille radicale du soir prétend à cette occasion qu'il y a entente du cabinet avec les droites non seulement contre l'urgence appliquée à la loi militaire, mais encore touchant l'impôt sur le revenu que M. Rouvier s'est engagé à combattre sous quelque forme qu'il se présente.

Or, la seconde assertion n'est pas plus exacte que la première. Ce qui est seulement vrai, c'est que M. Rouvier, sachant parfaitement dans quel sens opineront les conservateurs dans l'un et l'autre cas, c'est à lui à agir en conséquence, si toutefois il le juge à propos.

A cette occasion, je constaterai que la communication faite à la presse par la droite royaliste du procès-verbal de la réunion tenue par elle cette après-midi, procès verbal qui figure notamment dans la *Liberté* et le *Français*, produit une vive impression sur tous les bancs de la Chambre, car elle témoigne de l'union du parti conservateur.

Le *Pays*, en annonçant que le groupe des députés de l'appel au peuple s'est réuni sur la convocation de M. Jolibois, aujourd'hui, à midi et demi, au Palais-Bourbon, oublie d'ajouter qu'après un discours de M. de Cassagnac, le groupe a décidé de continuer à marcher d'accord avec la minorité conservatrice de la Chambre.

La Bourse a été un moment impressionnée par le bruit de la mort de l'empereur Guillaume, mais elle se défiait si bien de l'exactitude de la rumeur, la cote de Berlin ne cessant d'accuser une grande fermeté, qu'elle n'a baissé que de 10 centimes et seulement pour quelques minutes. Du reste, très peu d'affaires et ni bruits ni nouvelles.

REVUE DE LA PRESSE

Nous avons dit que l'Extrême-Gauche voulait à toute force appliquer un caractère d'urgence à la discussion de la nouvelle loi militaire.

Suivant le *XIXe Siècle*, on commet une erreur en prétendant à l'institution d'une armée de vieux soldats dans une grande république.

Ce qu'il faut à celle-ci, dit-il, c'est la constitution d'une force défensive qui soit l'image réduite de la nation et qui englobe tous les citoyens en âge et en état de prendre les armes en cas de danger national.

Le *Rappel* croit qu'il serait inutile que la discussion du projet de loi organique militaire se prolongeât :

Il nous tarde de voir s'engager le débat sur l'urgence, c'est-à-dire à proprement parler, sur l'ajournement, car, en l'espèce, le refus de la déclaration d'urgence constituerait un ajournement.

M. F. Magnard nous paraît être tout à fait dans le vrai quand il dit dans le *Figaro* :

L'urgence est une simple niche radicale, et le patriotisme n'a rien à voir là-dedans.

Le gouvernement, qui a mission de défendre — quand c'est possible — le bon sens public, aurait tort de s'associer à cette demande d'urgence, qui est tout à fait désobligeante pour l'armée et qui n'a aucun sens, si elle ne veut pas dire ceci :

« Notre armée est si mal organisée, qu'il faut à tout prix nous dépêcher de la remettre sur un autre pied et que le danger de tout bouleverser est moindre que celui de maintenir le *statu quo* pendant trois mois de plus. »

Avouez que c'est là un étrange spécimen de ce patriotisme dont on fait commerce politique.

D'autre part, il serait naïf de tomber dans un piège et de s'emballer sur la question ; que le ministère laisse donc la Chambre voter comme elle l'entendra sur ce point spécial, et dont la solution ne touche à aucun principe, à aucune nécessité primordiale.

Ce qui est infiniment plus important, c'est de ne pas faire de la politique de tremblement de terre et de ne pas condamner les ministères avant d'avoir vu ce qu'ils sont capables ou incapables de faire.

Le nouveau cabinet a été choisi pour faire des économies, puisque le précédent est tombé pour n'en avoir pas assez promis. Il faut lui laisser le temps d'en chercher et d'en proposer. Cela est pour le moins aussi urgent que la loi militaire.

Les journaux continuent à épiloguer à perte de vue sur l'attitude de la Droite à l'égard du ministère Rouvier.

Dans le *Gaulois*, M. Cornély nous fait part de ses hypothèses :

« Je n'ai approuvé, ni blâmé, dit-il, l'attitude de la droite à la séance de mardi dernier. Il me manquait en effet, les éléments nécessaires d'une appréciation : la connaissance des motifs qui ont guidé nos amis. Ces motifs existent, j'en suis sûr. Je ne les connais pas.

Je ne m'imagine pas, que lorsque M. Grévy fit appeler M. de Mackau, au cours de la dernière crise ministérielle, ce fut uniquement dans le but de lui donner des nouvelles de sa santé. Entre ces deux hommes d'Etat, des paroles graves ont dû être échangées. M. Grévy a dû mettre le président des droites en face de révélations interdites aux profanes : il a dû lui montrer des périls imminents du côté de l'étranger, par exemple. Il a dû aussi lui montrer des avantages pour nos principes, des concessions pour nos idées, en échange d'une attitude réservée qu'on espérait de la part des droites. M. Grévy a dû engager sa parole, je suppose, sa parole d'honneur.

. . . . . .

« En tous cas, il est certain que M. Grévy a dit quelque chose à M. de Mackau, et que ce quelque chose a dû être très important, puisque les droites, après en avoir délibéré, ont modifié leur attitude et accordé l'aman au ministère Rouvier.

On ne me fera jamais admettre que ces hommes qui ont tous, je crois, dépassé l'âge de la première et même de la seconde dentition, ont pris une décision aussi grave que celle-là sans avoir touché du doigt, soit les catastrophes qu'ils épargnaient au pays, soit les avantages qu'ils doivent obtenir. »

La *Justice*, parlant des deux ministres pris dans la gauche radicale, fait remarquer que :

M. de Hérédia est précisément un des rares membres du groupe qui ont montré une tendresse inexplicable pour les conventions avec les grandes compagnies, et M. Barbe, qui a charge d'économies, vient de s'engager à ne pas toucher à ses bureaux, après avoir exprimé l'intention de supprimer son propre ministère.

G. GLANEY.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du lundi 6 juin

Présidence de M. FLOQUET, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Spuller, nommé ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux arts, donne sa démission de vice-président de la Chambre.

Cette lettre sera insérée au procès-verbal et déposée aux archives.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi organique militaire.

LE PROJET DE LOI MILITAIRE

Discours de M. Gaudin de Villaine

M. Gaudin de Villaine explique qu'il est partisan du projet en ce qui concerne la réduction du service à trois ans, mais qu'il est opposé à la plupart des autres dispositions.

Le projet semble avoir pour but principal d'introduire la démocratie dans l'armée, mais les principes démocratiques et les principes militaires sont incompatibles; l'armée allemande constitue une grande fa-

BOURSE DE PARIS

du mardi 7 juin

(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
81 95	3 0/0	82 ..	82 07	82 02
84 35	3 0/0 amortissable	84 35	84 45	84 37
109 ..	4 1/2 1883	108 95	109 ..	109 ..
57 1/2	3 0/0 Portugais	57 5/8	..	57 21/32
99 82	Italien 5 0/0	99 90	99 85	99 85
67 13/16	Extérieure 4 0/0	67 13/16	67 3/4	67 13/16
83 3/8	Hongrois 4 0/0	83 1/4	..	83 1/4
380 ..	Egypte 6 0/0	380 ..	380 ..	379 ..
14 90	Turc 4 0/0	14 90	14 90	14 77
512 ..	Obligations du Trésor.	..	..	520 ..
101 50	Russe 1870 5 0/0	..	..	101 55
520 ..	Bons de liquidation 5 0/0	..	..	523 75
	Sociétés de Crédit			
.... ..	Banque de France	....	....	.... ..
468 75	Banque d'Escompte	467 50	....	471 25
755 ..	B. Paris et d. Pays-Bas	757 ..	755 ..	752 50
320 ..	Banque Parisienne	....	....	325 ..
1385 ..	Crédit Foncier	1385 ..	1385 ..	1385 ..
.... ..	Crédit Mobilier	....	201 05	.... ..
568 75	Crédit Lyonnais	568 75	570 ..	567 50
455 ..	Société générale	....	....	455 ..
477 50	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	....	476 25	477 50
513 75	Banque Ottomane	512 50	512 50	511 25
.. ..	Créd. Mobilier Espagn.	....	135 75	.. ..
	Chem. de f. Franc.			
1550 .	Nord ..... act.	....	1552 50	.... ..
1265 ..	Paris-Lyon-Médit. »	....	1263 75	1265 ..
777 50	Est ..... »	....	....	775 ..
865 ..	Ouest ..... »	....	869 ..	865 ..
1290 ..	Orléans ..... »	....	1292 50	1292 50
1158 75	Midi ..... »	....	....	1160 ..
	Chem. de f. Etrang.			
463 70	Autrichiens	462 50	462 50	462 50
176 25	Lombards	176 25	176 25	176 25
318 75	Saragosse	317 50	317 50	320 ..
	Sociétés diverses			
2046 25	Suez	2047 50	2052 50	2047 50
1340 ..	Gaz Parisien	1345 ..	.... ..	1347 50
665 ..	Voitures	....	.... ..	657 ..
1142 50	Omnibus	....	.... ..	1140 ..
215 ..	Rio-Tinto	216 25	215 ..	2 5 ..
399 ..	Panama	400 ..	.. ..	398 75
	Obligat. Foncières			
515 .	Foncières 500 4 0/0	....	....	516 ..
104 75	» 100 4 0/0	....	....	104 75
539 ..	» 500 f. 3 0/0	....	....	538 ..
517 .	» 4 0/0 1863	....	....	515 ..
478 75	» commun. 3%	....	....	480 ..
350 ..	» 1877 3 0/0	....	....	350 ..
480 ..	» com. 1879 3 %	....	....	479 ..
478 ..	» 1879 3 0/0	....	....	477 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
403 ..	Nord	....	401 ..	404 ..
389 50	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	....	390 ..	388 50
382 .	Est 3 0/0	....	382 50	382 ..
305 ..	Ouest 3 0/0	....	....	305 50
397 50	Orléans	....	.. 75	392 ..
397 .	Midi 3 0/0	....	.... ..	397 50
.... .	Nord-Est	....	375 75	.. ..
635 .	Bône-Guelma	....	....	630 ..
	Obligat. des Villes			
532 ..	Paris 1855-1860	....	....	530 ..
527 50	— 1865	....	....	525 50
414 ..	— 1869	....	....	413 75
399 ..	— 1871	....	....	401 ..
514 25	— 1875	....	....	514 25
515 ..	— 1876	....	....	515 ..
384 ..	Marseille	....	....	383 ..
105 ..	Bordeaux	....	....	104 ..
98	Lyon	....	....	99 ..
104 50	Lille	....	....	104 25
46 ..	Roubaix-Tourcoing	....	....	47 50
	Obligations div.			
265 ..	Departem. de la Seine.	....	....	260 ..
. ..	Gaz de Paris	....	....	.. ..
.... ..	Suez	....	....	.. ..
430 ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	....	....	427 50

BOURSE DE LILLE

du mardi 7 juin

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.		COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.. ..	....	104 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	....	....	113 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	....	....	511 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	....	....	505 25
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.. ..	....	397 50
Armentières	....	....	475 ..
Armentières 1879	....	....	1022 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	....	....	48 25
Tourcoing 1878	.. ..	....	497 25
Amiens, remboursable à 100 fr.	....	....	107 ..
Departement du Nord	104 50	....	104 50
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie	....	....	647 50
— — act. nouv.)	....	....	538 75
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	....	....	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	175 ..	....	180 ..
— — (act. a.), 250 fr. p.	....	....	280 ..
Caisse Platel et Cie	....	....	380 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	....	....	425 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	1030 ..	....	1050 ..
Saz Wazemmes, ex-c. n°37, act. 500 fr. p.	....	....	517 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	....	....	1780 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	....	....	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	....	....	320 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	....	....	500 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	....	....	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	....	....	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	....	....	150 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 1.)	....	....	35 ..
Caisse comm. de Béthune (A. Turbiez et Cie)	....	....	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 t. p.	....	....	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	....	....	2065 ..
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	....	....	500 ..
Blache-Saint-Vaast	....	....	3225 ..
Denain et Anzin	....	....	265 ..
Obligations Nord	....	....	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	....	....	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	....	....	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000), reimb. à 300 fr.	.. ..	....	412 50

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

*du 7